

Innovation Start-Up

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

Présentation du dispositif

Innovation Start-Up soutient les projets de recherche et développement des entreprises innovantes.

Ce dispositif a pour objectif de soutenir les programmes R&D des jeunes pousses innovantes destinés à la mise au point et/ou à l'amélioration structurante de produits, services, procédés innovants.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Peuvent bénéficier d'Innovation Start-up les nouvelles entreprises innovantes implantées en Nouvelle-Aquitaine. Elles doivent porter un projet R&D de développement expérimental et/ou de recherche industrielle et démontrant une capacité financière suffisante pour engager le projet.

— Critères d'éligibilité

Ces entreprises doivent avoir pour objectif le développement de produit et/ou service basé sur une innovation significative, créatrice de richesse dans la chaîne de valeur du marché adressé, avec un fort potentiel de développement, dont le modèle d'affaires présente un risque, ayant un impact significatif sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine et avec un besoin de financement argumenté.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Sont concernés les projets d'entreprises innovantes à tous les âges de leur existence : de la phase d'incubation à celle de déploiement en passant par l'étape d'amorçage.

Les projets sont en résonance avec les enjeux actuels de transition environnementale / technologique / économique / sociétale et la stratégie économique régionale (priorités des thématiques stratégiques, Néo Terra...).

— Dépenses concernées

Cette aide finance les dépenses éligibles suivantes :

- les frais de personnel,
- les coûts des instruments et du matériel,
- les coûts et services annexes (prestations, conseil, propriété industrielle...),
- les frais généraux et d'exploitation associés supportés directement du fait du projet de R&D (matériaux,

fournitures...).

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide intervient :

- cas général : 45% maximum des dépenses éligibles (toutes aides publiques confondues),
- jusqu'à 80% des dépenses dans les limites du régime d'aide.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme

L'entreprise doit remplir et renvoyer le dossier de demande (joint dans la partie "Fichiers attachés") par mail à : startup-region@nouvelle-aquitaine.fr.

— Éléments à prévoir

Si la société est déjà créée, joindre à la demande :

- un extrait Kbis,
- la dernière liasse comptable et fiscale si vous avez déjà clôturé un exercice,
- et si disponibles et à jour : une présentation du projet / un business plan / un communiqué de presse / le prévisionnel financier détaillé.

Critères complémentaires

- Création datant d'au plus 5 ans.

Organisme

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

- Hôtel de Région
14, Rue François de Sourdis
33077 BORDEAUX Cedex
Téléphone : 05 57 57 80 00

Fichiers attachés

- [Demande d'aide régionale Start-up](#) (2/09/2024 - 0.62 Mo)

